

Image not found or type unknown



Frais de fiscalite directe locale

Par **herveline**, le **15/01/2009** à **15:39**

Bonjour, je suis propriétaire des murs d'un café que je loue. J'ai reçu la taxe foncière il y a 208€ de taxe d'ordures ménagères et 95€ de frais de fiscalité directe locale. Mon m'a dit que ces frais s'ils ne sont pas récupérables auprès d'un locataire d'un logement, ils le sont pour le locataire d'un commerce. Est-ce le cas ? Merci d'avance pour votre réponse